

## CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### Extrait des délibérations de la séance du 8 juillet 2020

-----

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel

#### **ÉTAIENT PRESENTS :**

M. Troussel, M. Guiraud, M. Bedreddine, Mme Grosbois, M. Constant, M. Sadi, M. Molossi, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Thibault, M. Hanotin, Mme Labbé, M. Taïbi, Mme Laroche, Mme Cerrigone, M. Grandin, Mme Coppi, M. Hervé, M. Monany, Mme Maroun, M. Chevreau, M. Prudhomme, Mme Saïd-Anzum, Mme Attia, M. Beaudet, Mme Choulet, Mme Dellac, M. Fourcade, M. Kern, Mme Paul, M. Chabani

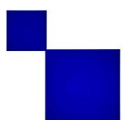
#### **ÉTAIENT EXCUSES :**

Mme Derkaoui donnant pouvoir à M. Beaudet  
Mme Valls donnant pouvoir à M. Guiraud  
Mme Abomangoli donnant pouvoir à Mme Capanema  
M. Bluteau donnant pouvoir à Mme Choulet  
Mme Lagarde donnant pouvoir à M. Chabani  
Mme Denis donnant pouvoir à M. Bedreddine  
M. Kergoat donnant pouvoir à M. Prudhomme  
Mme Magrino donnant pouvoir à M. Chevreau  
Mme Piétri donnant pouvoir à M. Grandin

#### **ÉTAIENT ABSENTS :**

Mme Valleton, M. Ayyadi

-----



## Délibération n° 2020-VII-26 du 8 juillet 2020

### COMPTE DE GESTION DU PAYEUR DÉPARTEMENTAL POUR L'EXERCICE 2019– BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT.

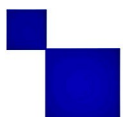
Le conseil départemental,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport de son président,

Les commissions consultées,

Considérant que les écritures comptables sont conformes entre le compte administratif et le compte de gestion établi par Mme le payeur départemental,



**après en avoir délibéré,**

- APPROUVE le compte de gestion du budget annexe d'assainissement de l'exercice 2019 établi par Mme le payeur départemental de la Seine-Saint-Denis.

Pour le président du conseil départemental  
et par délégation,

Se sont prononcés pour :

*M. Troussel, M. Guiraud, Mme Derkaoui, M. Bedreddine, Mme Grosbois, M. Constant, Mme Valls, M. Sadi, Mme Abomangoli, M. Molossi, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Thibault, M. Hanotin, Mme Labbé, M. Taïbi, Mme Laroche, M. Bluteau, Mme Cerrigone, M. Grandin, Mme Coppi, M. Hervé, M. Monany, Mme Maroun, M. Chevreau, Mme Lagarde, M. Prudhomme, Mme Saïd-Anzum, Mme Attia, M. Beaudet, Mme Choulet, Mme Dellac, Mme Denis, M. Fourcade, M. Kergoat, M. Kern, Mme Magrino, Mme Paul, Mme Piétri, M. Chabani*

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstention(s) : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*